

# Rapport de la Commission des Finances portant sur le Budget 2017

## de l'ARASMAC

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

La Commission des Finances de l'ARASMAC composée de Mmes Sylvette Lambercy de Montricher rapporteur, Gabriela Zanchi de Mollens, Suzanne Auchlin de Montherod, MM. Eric Züger de Morges et Claude Schaer de Mauraz, se sont réunis le jeudi estival du 25 août dans les locaux du CSR à Morges.

Nous remercions Mmes Marie Cottier, Carine Thinguely, Sylvie Podio, Karin Astrie et M Daniel Vouillamoz pour leurs explications très claires et détaillées concernant le budget 2017. Par ailleurs, M. Jean-Jacques Mercier était également présent.

### **Préambule**

Nous remercions le comité directeur pour son préavis avec des commentaires complets décrivant les éléments clés du budget qui sont entre autres la modification du système informatique, la prise en charge du traitement administratif de trois structures de l'AJEMA (Tolochenaz, Préverenges et l'institution de Silo à moyen terme).

Pour plus d'informations en général nous vous remercions de vous reporter au préavis.

### **Revenu d'Insertion (RI)**

Le nombre de dossiers est en augmentation mais il est financé par le Canton de Vaud. Par contre, la participation aux coûts de la direction à la charge des communes reste à CHF 0.70 pour la deuxième année.

Notons la répartition différente des charges du personnel entre les collaborateurs avec un contrat fixe et le personnel avec contrat à durée déterminée. Ainsi, le compte 71000.3011.00 ne comprend que le personnel fixe tandis que le compte 71000.3012.00 prend en charge le personnel engagé pour remplacement. Il est à noter que ce changement s'applique également aux autres activités de l'ARASMAC (pour information ce changement interviendra déjà dans les comptes 2016).

### **Agence d'assurance AVS**

Une réorganisation au niveau cantonal à vu l'ARASMAC prendre en charge de nouvelles activités administratives concernant les prestations complémentaires familles. L'effectif sera en légère augmentation et normalement sera pris en charge par le canton.

### **Accueil familial de jour**

Le nombre d'accueillantes reste stable alors que le rapport de la commission chargée du plan de développement préconisait un accroissement de l'offre. Par contre le nombre d'heures d'accueil a vu une augmentation d'environ 8 % ce qui est très positif.

## Agences d'assurances sociales

La commission n'a pas de remarques particulières pour ces postes budgétaires.

## Réseau AJEMA

Comme indiqué dans le préambule, la recette due à la prise en charge administrative de structures se trouve dans le compte 71007.4655.02, mais il y a également lieu de tenir compte de l'augmentation de charges pour fournir cette prestation dans le compte 71007.3185.00. Notons ici que des prestations du même type sont offertes pour l'accueil familial de jour avec les mêmes incidences.

## Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR no 04/2016 relatif au budget de l'année 2017,
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :


d'approuver les budgets de l'exercice 2017 relatifs aux buts principaux :

1. RI (Revenu Inertion) – Centre de charge 71000
2. AAS (Agence d'Assurances sociales) – Centre de charge 71006


d'approuver les budgets de l'exercice 2017 relatifs aux buts optionnels :

3. AFJ (Accueil Familial de jour) – Centre de charge 71002
4. AJEMA – Centre de Charge 71007.

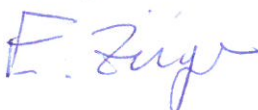
Pour la commission des finances

Madame le rapporteur : *Sylvette Lambercy* : 

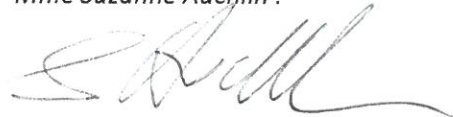
Mme Gabriela Zanchi :



Eric Züger :



Mme Suzanne Auchlin :



Claude Schær :

